

L'UDGPO (+ de 4 000 pharmacies) informe et responsabilise les parlementaires au sujet de la vente de médicaments sans ordonnance en grande surface

En tant que président de l'UDGPO (Union Des Groupements de Pharmaciens d'Officines), et pour le compte des 4 000 pharmaciens que cette Union représente ; en tant que professionnel de santé respectueux du pouvoir d'achat, respectueux de l'économie de notre pays, du consommateur, je vous interpelle pour que vous vous opposiez au modèle incertain de la grande distribution, dans sa quête de commercialisation du médicament sans ordonnance.

Face à cette hégémonie que représente la grande distribution, notre petite corporation ainsi que l'ensemble des petites corporations et les consommateurs avaient trouvé espoir et confiance suite à la décision de justice du 9 février 2012 condamnant la société LE GALEC (Centre distributeur des supermarchés E. LECLERC) pour sa publicité comparative trompeuse et déloyale¹.

Risque sanitaire majeur

En Angleterre et aux États-Unis, la vente en accès libre en grande surface du seul médicament paracétamol a été à l'origine de la première cause de défaillance du foie par surdosage involontaire¹. Autoriser demain les hypermarchés à vendre des médicaments sans ordonnance, même sous contrôle d'un docteur en pharmacie - les garde-fous ne pouvant être assurés - fera courir un risque sanitaire certain à la population. Aussi, nous avons le devoir de vous en informer pour éviter un futur scandale sanitaire majeur supérieur à celui du Médiateur.

Risque de parcours de consommation versus parcours de soins ?

En Angleterre et aux États-Unis, la vente de médicaments non remboursés a quintuplé alors qu'en France, elle représente 30€ par an et par personne. Mesdames Messieurs les Députés, à l'aune du projet de loi sur la consommation qui sera étudié le mois prochain, il y a urgence pour nous à vous informer afin de vous responsabiliser sur le principe de précaution sanitaire dès lors où Michel-Édouard Leclerc annonce qu'il entend prendre part au débat (cf. article ci-dessus).

Nous espérons vivement que vous nous soutiendrez pour la défense de la Santé Publique en nous retournant la présente lettre signée et scannée par mail (presse@universpharmacie.com) ou par courrier (adresse en bas de page).

Daniel BUCHINGER, Président de l'UDGPO



Pour une Santé Publique respectueuse du principe de précaution sanitaire, je m'engage, Monsieur, Madame à ce que la vente de médicaments sans ordonnance en grande surface n'ait pas mon soutien.

Voire signature

Au sein de ce dossier, vous trouverez :

- 1) Le jugement publié du 9 février 2012 qui condamne Leclerc pour publicité comparative illicite.
- 2) L'intégralité de l'article paru dans le Quotidien du Pharmacien n°3008 paru dans l'édition du 21 mai 2013.
- 3) Article sur les conséquences de la vente du paracétamol en grande surface aux États-Unis et en Angleterre